

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

N° 2023-006-14

DÉCISION

ACTION DE FORMATION «AROEVEN»

Le Maire d'Egly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n°2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire, conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser deux actions de formation pour 2 agents du service enfance-jeunesse, intitulées «STAGE DE FORMATION BAFD APPROFONDISSEMENT»,

CONSIDERANT la proposition de l'organisme AROEVEN, 40, avenue des Cosmonautes – 91 120 PALAISEAU :

- Stage BAFD Formation Approfondissement du 6 au 11 février 2023.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – L'organisme AROEVEN, 40, avenue des Cosmonautes – 91 120 PALAISEAU a été retenu pour assurer l'action de formation suivante :

«2 Stages BAFD Formation Approfondissement»

ARTICLE 2 – La formation aura lieu du 6 au 11 février 2023 à PALAISEAU.

ARTICLE 3 – La dépense correspondante de 700€ TTC est inscrite au budget de la commune - exercice 2023.

ARTICLE 4 – Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet.
- Monsieur le directeur de l'organisme AROEVEN.
- Madame la Trésorière d'Arpajon.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 31/01/23
et de la notification le : 31/01/23
Le Maire



Edouard MATT



Egly, le 30 janvier 2023
Le Maire d'Egly

Edouard MATT